



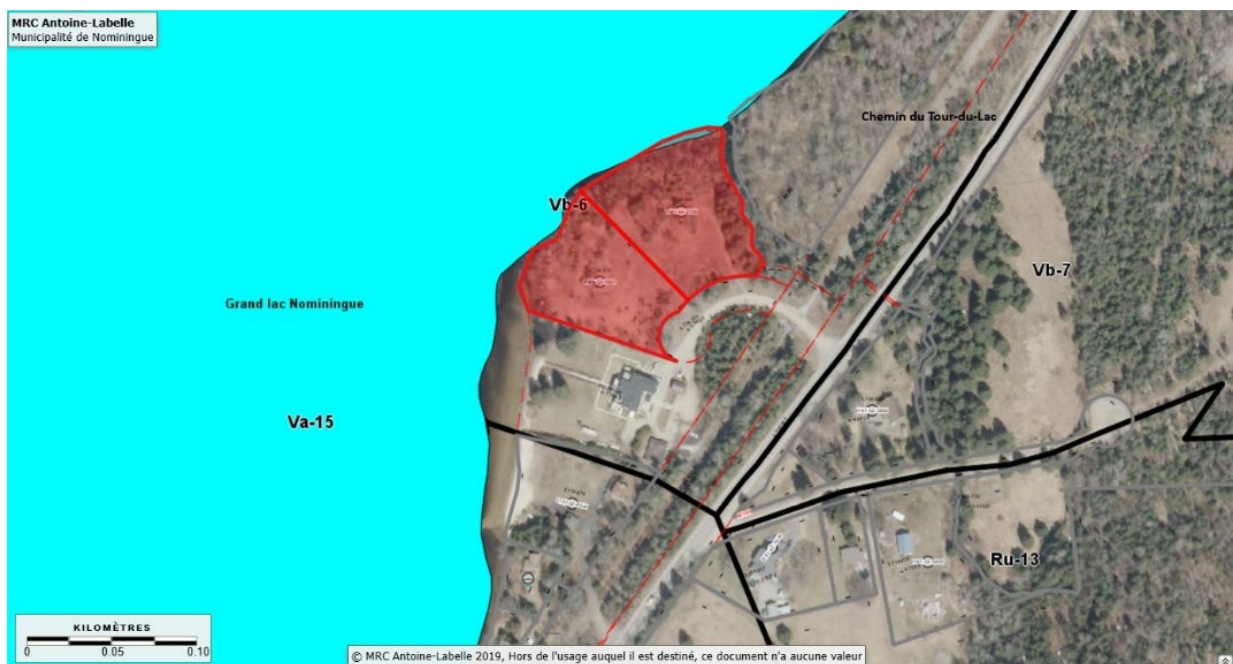
AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum
Second projet de résolution Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2025-0171

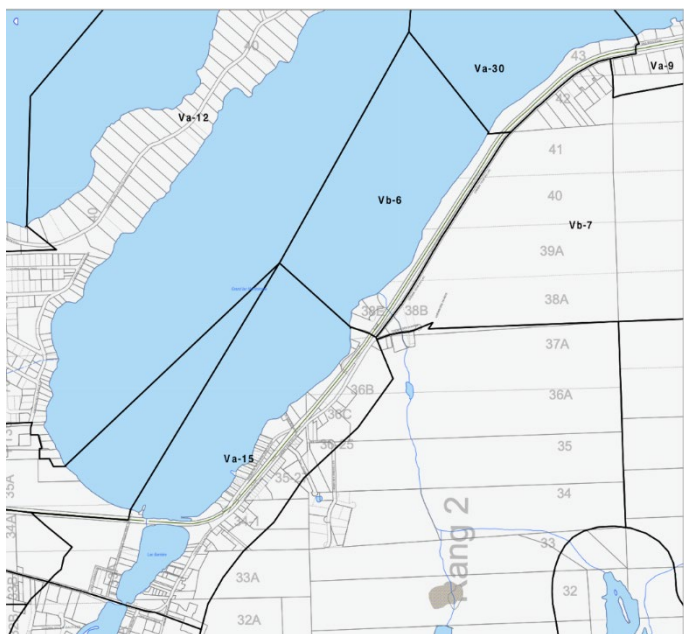
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 août 2025, le conseil a adopté le second projet de résolution le 11 août 2025 (résolution numéro 2025.08.217) pour le PPCMOI numéro 2025-0171, matricules 2141-44-2708 et 2141-33-7867 situés sur le chemin du Tour-du-Lac dans la zone Vb-6, visant à autoriser l'implantation d'une résidence de type unifamiliale.



1. Le second projet de résolution pour le PPCMOI 2025-0171 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un tel projet de PPCMOI qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).
2. Ledit second projet de résolution pour le PPCMOI 2025-0171 vise à autoriser pour les matricules 2141-44-2708 et 2141-33-7867 l'implantation d'une résidence de type unifamiliale.
3. Une demande relative aux dispositions du second projet de résolution pour le PPCMOI 2025-0171 indiquées au point 2 du présent avis public, peut provenir de la zone Vb-6 et des zones contiguës à celle-ci, soit les zones Vb-7, Va-30, Va-12 et Va-15.



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

Pour être valide, toute demande doit:

1. Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
2. Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient, ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21);
3. Être reçue au bureau de la Municipalité de Nomingue au plus tard le 22 août 2025, avant la fermeture des bureaux (au plus tard le 8^e jour qui suit celui où est publié l'avis).

Un formulaire de demande de participation à un référendum pour ce PPCMOI 2025-0171 est disponible au besoin sur le site Web de la Municipalité, à l'endroit où le présent avis public est publié.

PERSONNES INTÉRESSÉES

1. Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévu à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).et qui remplit les conditions suivantes le 11 août 2025 :
 - Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande et depuis au moins six (6) mois au Québec.
2. Tout propriétaire unique ou résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui en date du 11 août 2025 n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :
 - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
 - Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui, en date du 11 août 2025, n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans une zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;
 - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze (12) mois, une personne comme celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.
4. La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, de ses administrateurs ou de ses employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, en date du 11 août 2025, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse. Cette résolution doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

ABSENCE DE DEMANDE

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET ET INFORMATION

Le second projet de résolution pour le PPCMOI 2025-0171 peut être consulté sur le site Web de la Municipalité à l'adresse nominingue.ca dans la section « Avis publics » et au bureau de la Municipalité de Nominingue au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h.

Donné à Nominingue, ce quatorzième jour (14^e) jour d'août de l'an deux mille vingt-cinq (2025).



Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 14 août 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour du mois d'août de l'an deux-mille-vingt-cinq (14 août 2025).

